

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 14

OBJET :
APPROBATION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT 2026-2028
AVEC L'ASSOCIATION JAZZ
AU FIL DE L'OISE.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, M. BARSIKIAN, M. WISS, Mme EHLE, M. GINDROZ, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 03 JUL. 2026

Publiée le : 03 JUL. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 03 JUL. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absent excusé :

Mme LIMAN Procuration à M. PRIOLON
Mme F. JACQUET Procuration à M. BRIANCHON
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
Mme ELAIC Procuration à Mme ANGELO

Secrétaire de séance :

Caroline SOUMAT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION N°14

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2028 AVEC L'ASSOCIATION JAZZ AU FIL DE L'OISE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de ses saisons culturelles, la Ville souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Jazz au Fil de l'Oise,

Vu la convention de partenariat proposée entre la Ville et l'association Jazz au Fil de l'Oise pour les années 2026, 2027 et 2028,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles et Patrimoine en date du 17 juin 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

Après en avoir délibéré,

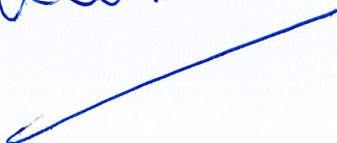
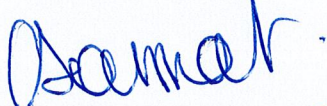
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte la convention de partenariat 2026-2028 avec l'association Jazz au Fil de l'Oise annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT
Secrétaire de séance



Maxime THORY

Maire de Montmorency

Président de la Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée - Forêt de Montmorency